



## Crèche privée renvoi enfant

Par **minie**, le **23/11/2009** à **15:46**

Bonjour,

la direction de la creche oblige les parents a mettre les enfants tous les jours de la semaine - en a t elle le droit ?

elle recoit de toute façon le montant total du cout au mois

le direction exige un certificat médical pour toute absence et en plus demande l'ordonance du medecin - en a t elle le droit?

pour partir en vacances comment font les parents?

si un parent travaille le WE et a un jour de congé dans la semaine il n'a pas le droit de garder son enfant - est ce légal

merci de me répondre si possible

minie

Par **jeetendra**, le **23/11/2009** à **15:59**

[fluo]UDAF des Bouches-du-Rhône[/fluo]

143, avenue des Chutes-Lavie

13457 MARSEILLE Cedex 13

Tél. : 04 91 10 06 00

Fax : 04 91 10 06 05

E-mail : [contact@udaf13.fr](mailto:contact@udaf13.fr)

Site Internet : <http://www.udaf13.fr>

Bonjour, en effet ils sont un peu trop tatillon, à cheval sur le règlement intérieur, contactez l'Association UDAF à Marseille, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des

familles et vous aideront, cordialement.

Par **minie**, le **23/11/2009** à **16:03**

Bonjour,

merci de votre réponse mais je n'ai aucune possibilité de joindre l'udaf je leur ai envoyé un message expliquant ma requête mais pas de réponse

alors nouvelle question

comment puis je obtenir les statuts de cette association qui gère la crèche privée

et le règlement intérieur de cette crèche puisque visiblement chacune a le droit de faire à peu près le règlement qu'elle veut d'après le décret de 2007

minie